

Il y aura des déçus devant la fiche de paie 2019

L'invité

Christophe Reymond

Directeur du Centre Patronal



Commençons par une bonne nouvelle. En Suisse, l'économie privée n'en a jamais appelé à une diminution généralisée des salaires. Cela peut sonner comme une provocation mais un raisonnement financier conduirait assez naturellement à affirmer que les rémunérations servies dans notre pays sont trop élevées. Et que nos entreprises doivent veiller à ce que leur production ne se révèle pas hors de prix.

On doit inlassablement répéter que les employeurs helvétiques versent parmi les plus hauts salaires du monde. Pour en rester aux ordres de grandeur, rappelons que le salaire net médian tourne grosso modo autour de 6000 francs suisses contre 1800 euros en France. Et il n'y a pas de différence substantielle si la comparaison se fait avec l'Allemagne ou l'Italie. Cela signifie que lorsqu'on est en concurrence avec une entreprise de l'un de ces pays, on ne part pas avec un avantage s'agissant du prix d'arrivée sur le marché du produit ou du service qui incorpore, forcément, une part afférente au travail.

Malgré cette situation, la revalorisation des salaires a toujours constitué un objectif pour les patrons, qui l'ont abondamment prouvé. Lors des dix dernières années, la Suisse a connu en moyenne un accroissement des salaires réels de 0,88%. Chaque année, donc, et inflation déduite. La performance est extraordinaire dans le contexte d'une économie mondialisée.

À quoi doit-on s'attendre l'an prochain, alors que la conjoncture s'avère

plutôt favorable et que l'inflation s'est un peu réveillée? Paradoxalement, il est peu probable que les augmentations de salaires soient aussi substantielles, en termes réels, qu'elles l'ont été ces dix dernières années. La raison en est simple, les charges sociales des employeurs vaudois s'appêtent à croître de façon sensible.

Dès 2019 en effet, les allocations familiales seront augmentées dans le canton de Vaud, à 300 francs s'agissant de l'allocation pour enfant et à 360 francs pour les jeunes en formation. Pour tous les employeurs et les indépendants, qui sont les seuls à financer ces régimes, cela implique une hausse des cotisations d'environ 0,5%. On n'oubliera pas non plus que les patrons accroîtront leur taux de contribution aux crèches et garderies (de 0,12% à 0,16%).

«Les charges en lien avec le personnel vont augmenter substantiellement pour les entreprises vaudoises»

Nombre d'entreprises ont déjà fait savoir que, dans ces circonstances, elles ne seraient pas en mesure de compenser entièrement l'inflation. Rien de plus normal à cela, elles doivent tenir compte des charges nouvelles qui viennent alourdir leur budget.

On voit ainsi qu'en matière de salaires, il faut sans cesse garder l'entier de la situation à l'esprit. À côté des attentes légitimes des salariés existent aussi le niveau général des salaires en Suisse ainsi que les augmentations de charges sociales que l'on fait peser sur le monde du travail.